



HAL
open science

Des alter-urbanistes pour répondre à la transformation des contextes ?

Véronique Biau

► **To cite this version:**

Véronique Biau. Des alter-urbanistes pour répondre à la transformation des contextes?. Alter-urbanisme: réparer la ville ou changer la société. 22ème Université d'été des Urbanistes CFDU, 2019. halshs-02953946

HAL Id: halshs-02953946

<https://shs.hal.science/halshs-02953946>

Submitted on 2 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ALTER-URBANISME : RÉPARER LA VILLE OU CHANGER LA SOCIÉTÉ ?

Avec la participation de Martin VANIER, Véronique BIAU,
Marie-Christine JAILLET, Christelle MOREL JOURNEL,
Cynthia GHORRA-GOBIN, Paul VERMEYLEN



Conseil Français
des Urbanistes

Des alter-urbanistes pour répondre à la transformation des contextes ?



par Véronique Biau

Des alter-urbanistes pour répondre à la transformation des contextes ?

Chacun constate une évolution majeure des pratiques dominantes dans la fabrication et la gestion de la ville : la marque d'un contexte néolibéral s'imprime de plus en plus clairement sur l'ordinaire de l'activité urbanistique depuis une trentaine d'années, en France comme à l'étranger ; et simultanément, émergent un certain nombre de réflexions et de pratiques alternatives, ces « alter-urbanismes » situés, ancrés dans des dynamiques locales, qui font l'objet des réflexions collectives présentées ici. Cette dualité questionne les transformations des milieux professionnels de l'urbanisme toujours à la croisée des chemins.

Comment les urbanistes se situent-ils par rapport à ces deux familles d'injonction difficilement conciliables voire contradictoires ?

Deux familles d'injonction difficilement conciliables voire contradictoires.

D'une part, en France comme dans la plupart des pays du monde, on assiste depuis les années 1980-90 à la montée de logiques néo-libérales dans la fabrication de la ville. La pensée de la gestion des affaires publiques se calque sur celle des entreprises. La montée d'opérateurs privés de plus en plus puissants bouscule les rapports de force, en particulier ceux qui s'exercent dans la commande publique. Dans les milieux professionnels, la maîtrise du risque financier prime, engendrant des compétences qui s'évaluent de plus en plus dans une logique managériale inspirée du New Public Management : la performance, la responsabilisation, des formes de rationalisation des processus d'intervention.

Ce sera mon premier point.

Simultanément, avec l'essor du débat planétaire sur le développement durable, et dans des registres de valeurs foncièrement différents, apparaît le souci d'instaurer des modalités de délibération démocratiques sur le « bien commun » que représente l'espace urbain. Dans ce deuxième point, j'illustrerai les particularités des politiques urbaines alternatives auxquelles ce mouvement donne lieu.

L'objectif de cette contribution est d'interroger les valeurs, les compétences, les cultures professionnelles des urbanistes face à cette demande hybride. La dualité de ces nouveaux « appels à compétences »¹ conduit-elle à l'émergence « d'alter-urbanistes » ? Sur cette question qui est en train de se dessiner, les enquêtes, les travaux de recherche sont quasi-inexistants ; la suite va proposer quelques hypothèses dans la perspective de susciter les débats.

1. La ville néolibérale

Selon les historiens des idées, le terme de « néolibéralisme » date des années 1930. Il fait l'objet de nombreuses controverses chez les économistes et les politistes. Sans entrer dans ces controverses, on peut faire remonter aux années 1980 l'observation en France, et dans le domaine des politiques urbaines, d'une série d'indices d'une « néolibéralisation ».

C'est le moment auquel les politiques² urbaines laissent une place croissante aux acteurs privés dans la gouvernance des villes. De nouveaux rapports de force technico-économiques mettent les décideurs publics face à des opérateurs urbains de plus en plus puissants. En France, la présence des « majors » du bâtiment et des travaux publics³ rend ce phénomène très sensible. Ces « ensembliers »⁴ agissent dans le domaine de la construction, mais aussi dans ceux de la promotion immobilière, de l'aménagement, de la gestion d'équipements, dans celui des services urbains (transports, nettoyage, fourniture d'eau et d'énergie, téléphonie,...) voire même de la santé et des loisirs.

La montée en puissance de ces acteurs privés va de pair avec la diffusion d'une idéologie entrepreneuriale chez les décideurs locaux. À partir du tournant des années 1970-1980, la néolibéralisation rime avec l'adhésion des villes à l'entrepreneuriat urbain afin de développer leur attractivité pour faire face à la compétition internationale entre elles. La ville néolibérale orientée vers l'offre tend à remplacer la ville keynésienne orientée vers la demande. Selon David Harvey, géographe anglo-américain qui est l'un des spécialistes mondiaux sur ces questions : « La menace de pertes d'emplois, de désengagement et de fuite des capitaux, le caractère inévitable des restrictions budgétaires dans un environnement concurrentiel, marquent une nouvelle

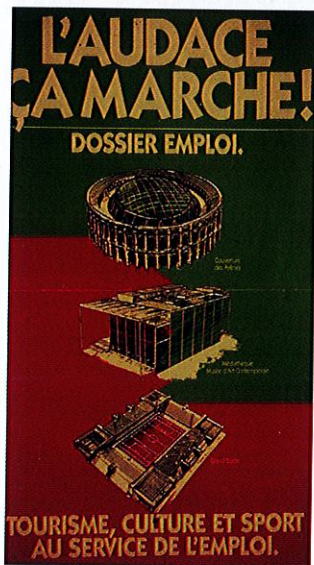
¹ C'est l'expression que forge Viviane Claude pour désigner ce sur quoi le monde professionnel est sollicité ou convoqué, ce qui fait « problème » à un moment donné et qui redistribue les professionnels et les expertises : la loi Cornudet de 1919 est considérée, par l'obligation d'établir des Plans d'Aménagement, d'Embellissement et d'Extension, comme « l'appel à compétences » fondateur de la profession en France, années 45-50, la planification et l'urbanisme opérationnel issu de la Loi d'Orientation Foncière de 1967), puis la politique des Villes nouvelles, la décentralisation à partir des années 1980, etc. (Claude, Viviane, Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXe siècle, Marseille : Parenthèses, 2006).² Demain les territoires, Capitalisme réticulaire et espace politique, VANIER Martin, HERMANN, 2015

² La controverse autour de la genèse du néolibéralisme se fonde notamment sur l'ouvrage de Serge Audier qui retrace la généalogie de ce courant de pensée (Audier, Serge, Néo-libéralisme(s) – une archéologie intellectuelle, Paris : Grasset, 2012).

³ Avec un chiffre d'affaires cumulé de plus de 85 milliards d'euros, Vinci, Bouygues et Eiffage se situent respectivement aux 1er, 3ème et 5ème rangs européens et aux 2ème, 4ème et 6ème rangs mondiaux (Source : Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment du 9 décembre 2016).

⁴ C'est par ce terme ou par l'expression « grande entreprise urbaine » que les désigne Dominique Lorrain (Lorrain, Dominique, « Le modèle ensemblier en France » dans Campagnac (éd.), Les grands groupes de la construction ; de nouveaux acteurs urbains ? Paris : L'Harmattan, 1992).

donne dans l'orientation des politiques urbaines, qui délaissent les questions d'équité et de justice sociale au profit de l'efficacité, de l'innovation et de la hausse des taux réels d'exploitation »⁵. L'enjeu premier devient l'attraction des ressources, des emplois, du capital, des innovations. La ville est désormais gérée comme une entreprise⁶.



Le rôle de l'Etat s'affaiblit ou, selon les interprétations, change de nature. Dans la revue *Esprit*, Olivier Mongin évoque un État néolibéral qui « ne se contente plus d'être redistributeur, mais qui vise la mise en concurrence des acteurs et des institutions ». On passerait selon lui d'un État animateur à un État entraîneur, au sens sportif, et avec les connotations de concurrence et de performance⁷.

Les villes sont au cœur de ce processus et les pratiques néolibérales sont en partie forgées à l'échelle de la gouvernance locale : c'est le démantèlement des agences publiques de fourniture de services urbains, la diffusion du *New Public Management* au sein des gouvernements locaux, la délégation de la production des espaces urbains aux acteurs économiques dans le cadre des partenariats public-privé⁸. Avec la concurrence généralisée, notamment en matière d'attractivité économique, se développent l'entr'observation, le benchmarking ainsi que des formes de standardisation des politiques urbaines. Des bonnes pratiques, des modèles sont mis en avant⁹, dont l'adéquation avec le contexte spécifique n'est pas questionnée. Ces modèles concernent des domaines aussi variés que la régénération par la culture, les politiques de développement durable, les stratégies de marketing territorial et d'hébergement de grands événements, la construction de quartiers d'affaires, de centres commerciaux, de stades de sport ou de nouvelles infrastructures de transport, etc.

Ce « nouvel ordre urbain » produit de la fragmentation socio-spatiale et la juxtaposition de quartiers de plus en plus homogènes et étanches. On voit ainsi s'isoler les quartiers-fortresses réservés à l'élite selon le modèle des gated communities anglo-saxonnes, alors que la « nouvelle classe moyenne » se localise dans les quartiers populaires centraux et péri-centraux en voie de gentrification. Les couches moyennes inférieures et les ouvriers

⁵ Harvey, David, *Géographie et capital*, Paris : Syllepse, 2010, p. 126

⁶ Nous avons pu en faire l'analyse dans l'action municipale de Jean Bousquet, maire de Nîmes et PDG de l'entreprise Cacharel dans les années 1980 (Biau, Véronique, *L'architecture comme emblème municipal ; les Grands Projets des maires*. Paris : Plan Construction et Architecture, 1992 [consultable en ligne en intégralité]).

⁷ Mongin, Olivier, « Le local, l'État et la politique urbaine », *Esprit* 2008/2, p. 55-59.

⁸ C'est ce que montre le dossier Ville, néolibéralisation et justice de la revue *Justice Spatiale / Spatial Justice* n°6, juin 2014, introduit par S. Fol et M. Morange [en ligne].

⁹ La revue *Espaces et Sociétés* a consacré un numéro à cette question : « Villes et 'best practices' », n° 131, 2007.

sont assignés dans les quartiers périurbains mais les nouveaux « surnuméraires » n'ont plus accès qu'à des quartiers en voie de ghettoïsation¹⁰.

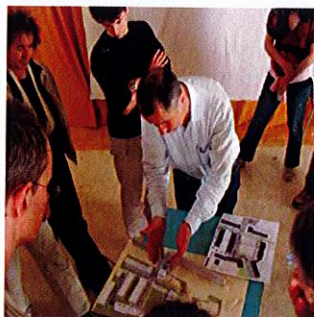
Les observateurs des politiques urbaines et les milieux professionnels qui y sont actifs ont identifié, au cours de ces trente dernières années, les tendances que je viens d'évoquer : la fragmentation socio-spatiale, la concurrence et l'entr'observation généralisées et le rôle que joue l'Etat dans ce domaine, la prégnance du New Public Management, la montée en puissance des acteurs privés.

Mais la néolibéralisation de la ville ne commence à susciter une réflexion globale sous cette dénomination que depuis 4 ou 5 ans. Des numéros de revues ont été consacrés à cette question : la revue *Métropoles* a consacré ses numéros 15 (2014) et 17 (2015) aux Politiques alternatives de développement urbain. La revue bilingue *Justice Spatiale* a édité un numéro *Ville, néolibéralisation et justice* (n°6, juin 2014). Toutes ces analyses sont accessibles en ligne. Elles mettent en évidence un système de pensée et d'action, souvent dans une perspective critique, et ouvrent naturellement sur la question des alternatives, « l'alter-urbanisme » auquel s'intéresse cet ouvrage.

2. Des politiques urbaines alternatives

Les « alternatives », telles que les définissent par exemple Vincent Béal et Max Rousseau dans l'introduction des deux numéros thématiques de la revue *Métropoles* sur les « politiques urbaines alternatives », revêtent trois caractéristiques :

- Elles ne sont pas conçues selon une perspective top-down, dans des cercles composés d'élus, d'experts et de représentants du secteur privé, qui disposent d'une culture commune et d'une représentation similaire des problèmes urbains et de la manière de les traiter. Mais elles incluent la société urbaine, et notamment ses composantes sociales ou ethniques les plus désavantagées.
- Elles n'ont pas pour objectif premier d'accompagner les dynamiques de croissance déjà enclenchées mais à limiter les tendances au « développement inégal » des villes contemporaines en promouvant des formes de politiques urbaines plus justes



¹⁰ C'est du moins ainsi que Max Rousseau caractérise les ségrégations résidentielles dans « La ville néolibérale, mode d'emploi, *La Revue du Projet*, n° 17, Mai 2012.

- d'un point de vue social et environnemental.
- Elles ne visent pas à reconstruire la ville pour les groupes sociaux les plus aisés ou pour la jet society, mais avant tout pour les couches populaires déjà présentes dans la ville.

Ces enjeux ont été illustrés par des réflexions aussi diverses que les démarches participatives (habitat participatif, budgets participatifs, urbanisme participatif), les politiques d'approvisionnement alimentaire des villes et l'agriculture urbaine, la remunicipalisation des services urbains (eau, énergie, transports publics, hôpitaux), les politiques artistiques « hors les murs » (street art, collectifs d'artistes), et aux Etats-Unis, la décroissance planifiée, etc.

La réflexion se tourne maintenant sur la notion de « biens communs urbains », inspirée des travaux d'Elinor Oström, économiste américaine qui a reçu le prix Nobel en 2009. Son livre "Governing the Commons" (1990), recense des expériences, fructueuses ou non, de régulation de divers types de ressources par des collectivités autonomes. Pierre Dardot et Christian Laval reprennent cette réflexion dans un célèbre ouvrage¹¹. Pour eux, le droit d'usage doit prévaloir sur celui de la propriété. L'accent n'est plus mis sur le sujet propriétaire mais sur la fonction sociale qu'un bien doit remplir. Pour Daniela Festa qui applique cette perspective au domaine urbain¹², « Les communs urbains sont des patrimoines, des accumulations qui nous sont transmises et des processus auxquels nous participons de façon directe et productive. Nous sommes en même temps les acteurs et les garants des communs. La relation avec les lieux est circulaire et réciproque : un lieu est défini à travers les sujets qui se le réapproprient, le prennent en charge à travers des pratiques différenciées et vice versa ».

Voilà qui questionne la catégorie « acteurs de la ville », et les professionnels qui sont traditionnellement dans la position la plus légitime pour agir sur la ville ! Cela me conduit à mon troisième et dernier point :

3. Les urbanistes face à cette demande hybride : compétences, valeurs, cultures professionnelles

Quand, il y a une quinzaine d'années, l'équipe d'universitaires que nous étions, pilotée par Guy Tapie, a travaillé aux côtés de l'OPQU à la production du référentiel métiers-compétences des urbanistes, il a bien fallu acter la diversité des identités professionnelles recouvertes par la dénomination d'urbaniste. Analysant la situation en Suisse, Laurent Matthey et Christophe Mager¹³ font le même constat : « Nous devons avouer que nous n'avons jamais rencontré un urbaniste praticien qui parvienne à nous donner une

¹¹Dardot, Pierre et Laval, Christian, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris : La Découverte, 2014.

¹² Festa, Daniela « Urban Commons. L'invention du commun », *Tracés. Revue de Sciences humaines* n°16, 2016.

¹³ Matthey, Laurent et Mager, Christophe, « La fabrique des urbanistes. Une identité professionnelle controversée ? », *Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne]*, avril 2016.

définition univoque et claire de ce qu'est sa profession. Pour certains, un urbaniste est un super coordinateur. Pour d'autres, il est la personne capable de projeter, c'est-à-dire d'anticiper, un devenir et de traiter, par la forme urbaine, un problème social. Pour d'autres encore, il est un homme de l'art (autrement dit, le plus souvent : un architecte) qui maîtrise les règlements de la production urbaine et sait s'effacer pour penser la grande échelle et le collectif (...). Deux conceptions organisent les interactions entre les « professionnels de la profession » : d'un côté, on conçoit l'urbanisme comme l'articulation de phases dans le temps (un processus à administrer) ; de l'autre comme une intentionnalité à spatialiser par l'intermédiaire du dessin ».

Il a bien fallu acter la diversité des identités professionnelles recouvertes par la dénomination d'urbaniste.

Se superposant à cette dualité processus / formes, qui rappelle la dualité anglo-saxonne urban planning / urban design, la notion de développement durable, aussi peu définie soit-elle, fait apparaître dans les années 2000 de nouveaux impératifs d'action que l'on a décrits notamment dans l'ouvrage que j'ai co-signé avec Guy Tapie¹⁴. Avec la notion de développement durable, trois problématiques nouvelles se dessinent :

Les temporalités traditionnelles sont élargies à des horizons plus lointains. La notion d'« échelle d'intervention » est re-questionnée, notamment du fait de la prise de conscience de l'étroite interdépendance des échelles locales et globales.

De nouveaux dialogues s'imposent entre sciences et techniques, sciences de la vie, sciences de l'homme et de la société, sciences exactes et disciplines de projet, sous la forme de ce que l'on nomme l'interdisciplinarité radicale.

De ces évolutions contextuelles brossées à grands traits, résulte une série de nouveaux « appels à compétences », dans la définition que nous en donnions en introduction.

Ainsi, au tournant des années 2000, les évolutions que connaissent les milieux professionnels sont multiples. C'est d'abord, comme dans toute activité qui connaît une sophistication des savoirs, un processus de spécialisation. À côté des quatre figures professionnelles traditionnelles que représentent les architectes, les ingénieurs, les urbanistes et dans une moindre mesure les paysagistes, une myriade de métiers et profils nouveaux apparaissent : les programmistes, les experts en environnement et en énergie (HQE), les économistes de la construction, les facility managers, les professionnels de la participation, les collectifs artistiques et socio-culturels¹⁵, les

¹⁴ Biau, Véronique et Tapie, Guy, La fabrication de la ville ; métiers et organisations. Marseille : Parenthèses, 2009.

¹⁵ Le témoignage de la production des jeunes urbanistes engagés dans ces universités est caractéristique à ce sujet. Les récentes nominations au titre du prix des jeunes urbanistes (PJU) le révèle bien également.

concepteurs spécialisés (en ambiances lumineuses ou sonores, en espaces publics et espaces du transport urbain, en façades, en BIM, sur le patrimoine historique,...) ... Ce sont parfois de toutes petites « niches » professionnelles qui voient le jour.

Une myriade de métiers et profils nouveaux apparaissent.

D'autre part, et en articulation avec ces processus de spécialisation, les interfaces entre acteurs sont plus nombreuses et pour certaines d'entre elles, d'un type nouveau. Dans l'aménagement d'espaces verts, les projets de tramways, ou au sein de la procédure de partenariat public-privé se multiplient des interactions entre des corps de métiers qui se côtoyaient peu, ceux de la conception et ceux de la gestion-exploitation en particulier. L'enjeu de la coordination et de la synthèse, souvent rapporté dans notre domaine à l'expression du « chef d'orchestre », devient crucial. Il va de pair, bien évidemment, avec la question des rapports de domination technique et symbolique au sein de l'organisation de projet et suppose des savoirs et savoir-faire spécifiques : l'on peut penser à la maîtrise des outils numériques de type BIM et aux enjeux liés à la position de « BIM manager ».

On peut aussi mentionner la compréhension du jeu des acteurs que nécessitent les Partenariats Publics-Privés et les opérations conception-réalisation dans lesquelles les entreprises deviennent non plus les exécutantes mais les mandataires. Un autre exemple pourrait être celui des appels à manifestation d'intérêt du type Réinventer Paris et le savoir-faire qu'exige l'organisation d'équipes qui comprennent des investisseurs, des architectes, des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des opérateurs, des utilisateurs, des chercheurs, des artistes, des designers, des start-ups etc. et qui vont jouer tous les rôles : depuis la définition du programme du lieu, l'acquisition du site ou du bâtiment, et jusqu'au financement et la mise en œuvre du projet architectural et urbain.

Les compétences relationnelles des professionnels deviennent de véritables enjeux dans des décisions qui sont négociées au sein de systèmes d'acteurs plus nombreux et plus composites, des « forums hybrides » comme les nomme le sociologue Michel Callon¹⁶. Hybrides en ceci qu'ils peuvent associer des professionnels, des savants et des experts, des professionnels de la politique, des représentants des intérêts économiques, des citoyens, etc. La multiplicité des acteurs concernés par une intervention sur la ville s'observe d'ailleurs tant dans les politiques urbaines alternatives que dans les logiques néolibérales, notamment avec la présence de nombreux opérateurs financiers, techniques et l'emboîtement de leurs structures capitalistiques.

¹⁶ Callon, Michel, Lascoumes, Pierre et Barthe, Yannick, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Paris : Éditions du Seuil, 2001.

La question-même de la part que prend le professionnel dans la délibération et l'élaboration de la décision est soulevée : pour Philippe Fritsch et Bertrand Ravon¹⁷, on serait en train de voir s'éteindre le mode opératoire longtemps dominant, relevant d'une « culture de la solution » qui tendait à énoncer les problèmes selon une forme qui impliquait déjà une solution technique, « façon de clore le débat avant même qu'il ne soit ouvert ». On serait donc passés, selon ces auteurs, « du problème en tant qu'il est à résoudre au problème en tant qu'il est à débattre ».

Dans un article paru récemment dans la revue *Urbanisme*, Lisa Lévy et Olivier Soubeyran en appellent même aux vertus d'une improvisation qui ne serait pas un défaut de compétence mais une autre approche de la gestion des processus, un certain lâcher-prise pour, d'une certaine manière, retourner contre les acteurs néolibéraux leurs propres armes¹⁸. Laurent Matthey rejoint cette analyse quand il mentionne les injonctions répétées à « laisser tout ouvert » auxquelles sont régulièrement confrontés les professionnels qu'il a interrogés. « Il s'agit de se ménager les conditions d'une réaction rapide aux sautes de la « demande » et de composer avec un horizon prévisionnel incertain, celui de la négociation des acteurs, de la scalabilité du marché ou des mutations imprévisibles des modes de vie. Piloter la fabrique de la ville consiste, tendanciellement, bien plus à déterminer les fondamentaux de l'action et à déterminer les valeurs qui doivent orienter le projet qu'à faire de la projection à partir d'un diagnostic établi une fois pour toutes¹⁹ ».

On serait en train de voir s'éteindre le mode opératoire longtemps dominant, relevant d'une « culture de la solution ».

Les points de vue se rejoignent, on le voit, sur cette suprématie du débat autour des valeurs du projet par rapport à la question de la mise en espace. Pour Albert Lévy « L'activité consiste désormais bien plus à gérer des processus, qu'à produire des formes et de la matière urbaines »²⁰. Le travail urbanistique se dé-substantialise. Sans doute est-ce l'expérience que vivent la plupart des urbanistes.

Conclusion

Le recul temporel manque pour saisir les relations qui s'instaurent entre le courant mondial de néolibéralisation de la ville d'une part, et les politiques urbaines alternatives qui s'esquissent pour la contrer, de l'autre. Ces relations ne sont sans doute pas aussi duales que ce binôme « mainstream / alternatives » le laisse entendre. Dans bien des cas par exemple, se côtoient, dans une même ville, des stratégies alternatives et des actions beaucoup plus entre-

¹⁷ dans *Les raisons de l'action publique*. Entre expertise et débat, 1993.

¹⁸ Voir leur article « Et si on improvisait ? » dans *Urbanisme* n°408, 2018.

¹⁹ Voir son article sur « L'urbanisme qui vient », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2014.

²⁰ Lévy, Albert, « Quel urbanisme face aux mutations de la société postindustrielle ? », *Esprit*, No.11, 2006, 61-75.

preneuriales : Vincent Béal et Max Rousseau citent ainsi l'exemple de Détroit où la municipalité a mis en place une politique de décroissance planifiée en concertation avec les habitants des quartiers défavorisés, tout en accueillant des « stars » du consulting urbain pour définir une stratégie de redéveloppement entrepreneuriale²¹.

Et que dire des appels à manifestations d'intérêt qui s'appuient sur l'investissement privé en promouvant des modes d'élaboration du projet fondés sur la démocratie participative ? On peut aussi s'interroger sur la conception des villes comme « laboratoires » et les effets de valorisation que cela produit sur les participants à ces innovations.

Il est inhérent aux pratiques alternatives de se généraliser, de se professionnaliser, aux dépens de leur caractère militant initial. Les exemples sont nombreux : les principes de l'habitat participatif inspirent désormais certains promoteurs immobiliers privés ; les écoquartiers mis en place dans les années 1970 et 1980 à l'initiative de mouvements urbains environnementalistes, sont devenus des figures imposées de la ville compétitive, valorisés aussi bien par les élus locaux que par les promoteurs immobiliers ; les politiques patrimoniales inventées à Bologne dans les années 1970 sont aujourd'hui au cœur des stratégies d'attractivité des villes et alimentent les processus de gentrification.

On le voit, les acteurs de la fabrication de la ville, les urbanistes au premier chef, sont pris dans une tension entre deux registres d'injonction difficilement conciliables sur le plan de leurs compétences mais plus encore de leur éthique :

- une exigence technico-économique liée à la montée de logiques de gestion néo-libérales
- une exigence de démarches alternatives, plus participatives, supposant une utilisation plus souple des savoirs institués par la formation et par l'expérience.

La première, l'injonction néolibérale, a pour mot d'ordre la maîtrise : maîtrise des processus, maîtrise des coûts, maîtrise des risques etc. Elle fait appel à des savoirs instrumentaux : la gestion, l'économie, le droit et met en avant les valeurs de la performance, de la prévisibilité. Elle utilise des outils où priment les ratios, les protocoles, les normes, etc.

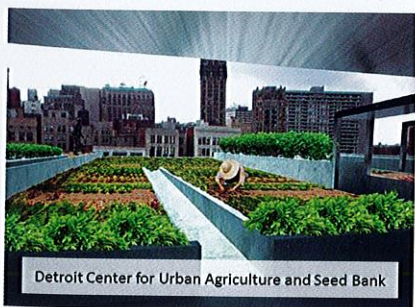
La deuxième, qui valorise l'innovation dans un objectif de justice sociale, constitue une véritable prise à revers des systèmes de compétences institués.

²¹ Béal, Vincent et Rousseau, Max, « Les politiques alternatives de développement urbain », Métropoles, n° 15, 2014.

En 2013, le Cahier n°6 du réseau Ramau²², intitulé « L'implication des habitants dans la fabrication de la ville ; métiers et pratiques en question » rassemblait, sous la plume d'enseignants-chercheurs ou de praticiens des analyses de la manière dont les pratiques participatives déstabilisent les professionnels de l'urbanisme. Impliqués par choix ou par nécessité de service dans des démarches participatives, ceux-ci sont confrontés à des savoirs « profanes », savoirs d'usage ou autres qui relativisent les expertises professionnelles patentées. Ce sont des expériences individuelles, modulées par le rapport que chacun entretient avec les valeurs portées par ce changement : réticence, scepticisme, suivisme ou militantisme. Ce sont aussi des expériences collectives de mise en commun des situations et d'apprentissage institutionnel. La notion de « professionnalité », forgée par les sociologues du travail, traduit bien ce questionnement constant sur la manière de mettre en œuvre, à chaque situation donnée, une expertise complexe et composite, en accord avec un système de références, valeurs et normes. « Une science et une conscience » comme le résume François Aballéa²³.

Des savoirs « profanes » qui relativisent les expertises professionnelles patentées.

C'est un enjeu majeur pour celles et ceux qui participent à la formation de futurs professionnels de la fabrication de la ville : transmettre des savoirs, certes, mais aussi donner les moyens de les faire évoluer, les adapter voire les remettre en cause à moyen ou plus long terme. C'est aussi un enjeu majeur de rencontres entre les praticiens de donner l'occasion d'échanger sur ces questions qui les taraudent à titre individuel parce qu'elles touchent à leur éthique et, pourquoi pas, de faire émerger un positionnement collectif.



²² Le Réseau sur les Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (RAMAU) est un réseau de chercheurs, de praticiens et d'institutionnels habilité par le Ministère de la Culture en tant que réseau scientifique thématique, dont l'objectif est de faire dialoguer ces divers participants autour de questions professionnelles contemporaines dans le domaine de la fabrication et de la gestion de la ville.

²³ C'est la définition que propose François Aballéa dans « La professionnalité : d'une notion à son usage ». Revue Française de service social, n°187, 1997, 7-17.